

Juillet 2014



Le petit Frazéen

n° 14

B
u
l
l
e
t
i
n

M
u
n
i
c
i
p
a
l

Choisir...

Nous avons la chance de vivre en démocratie, ce qui nous a tous conduits ces derniers mois plusieurs fois aux urnes. Voter c'est choisir. Choisir, quel joli mot ! Choisir, c'est réfléchir, comparer, décider, et assumer ses choix. En toute responsabilité, et en toute liberté.

Mais c'est aussi respecter le choix des autres, qu'il s'agisse d'opinions politiques, de modes de vie ou de tous ces autres choix que nous avons à faire, chaque jour, pour vivre mieux ensemble.

La vie citoyenne est au croisement de toutes nos individualités, elle est le terreau de notre avenir parce qu'elle met en perspective, si elle est bien conduite, le meilleur de nous-mêmes. Elle joue « collectif » là où certains tentent de passer en force pour leur propre satisfaction personnelle, et finalement elle tente l'impossible : donner à chacun le sentiment qu'il est unique –ce qu'il est en réalité- au milieu du nombre, tout en veillant à préserver l'intérêt général.

La vie citoyenne est la grande gagnante de nos choix s'ils sont le reflet des valeurs de la démocratie.

Nous sommes 15 hommes et femmes qui ont choisi de donner de leur temps pour la collectivité.

15 hommes et femmes que vous avez choisis pour conduire collectivement la commune, pour réaliser les projets que nous vous avons proposés, pour défendre les intérêts de Frazé, et surtout pour garder ces valeurs qui sont les nôtres et qui nous sont communes : la liberté, l'égalité, et la fraternité.

Ensemble, pour vous, nous veillerons à faire toujours les bons choix !

Brigitte Pistre

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Le Maire et ses 4 adjoints : une équipe en totale confiance

Le Maire préside le Conseil municipal, composé de 15 personnes pour les communes de 500 à 999 habitants comme Frazé (523 habitants).

Il en organise les travaux et exécute les délibérations : le Maire convoque le Conseil lorsqu'il le juge nécessaire, explique les dossiers avec l'aide des conseillers impliqués à travers les travaux des commissions, puis le Conseil en débat et décide par voix de délibération. Ensuite le Maire fait appliquer dans la pratique les choix faits par le Conseil municipal.

Le Maire dispose également d'importants pouvoirs et de responsabilités spécifiques : pouvoir de police par exemple. Il est aussi le représentant de l'État dans la commune, ce qui l'amène à remplir certaines missions, comme la célébration des mariages et l'organisation du bureau de vote lors des élections. Il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

D'office, il est Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et délégué à la communauté de communes*.

Le Maire s'appuie sur des adjoints, qui représentent au maximum 30 % de l'effectif du Conseil municipal, soit 4 personnes pour Frazé : 30 % de 15 conseillers = 4,5 adjoints, chiffre ramené à 4.

Comme le Maire, les adjoints sont officiers d'état civil (ils peuvent donc également célébrer des mariages) et officiers de police judiciaire.

Ils ont vocation à remplacer le Maire en cas d'empêchement de celui-ci. De plus, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, leur déléguer par arrêté une partie de ses fonctions.

➤ Votre nouveau Conseil municipal : le Quinze de Frazé

Les 23 et 30 mars 2014, les Frazéennes et les Frazéens étaient conduits à désigner celles et ceux appelés, pour les 6 prochaines années, à conduire la destinée de notre village. Vous vous êtes particulièrement mobilisés pour cette élection, conscients de l'enjeu d'asseoir une équipe dont le message correspond à vos aspirations. Ce n'était plus 11, mais 15 représentants que vous deviez élire.

Dès le 23 mars 2014, vous avez décidé, très majoritairement, d'accorder vos suffrages à l'équipe conduite par Brigitte PISTRE et assistée de Maryse ALLENDER, Dominique BEQUIGNON, Bernard BERTRY, Fabrice CUVIER, Alain GAUTHIER, Muriel GIROUX, Xavier HEROIN, Isabelle LAVIE, Mireille LEROY, Marion LORIOT, Fabien MASSON, Bruno THORRIGNAC, Gérard TRÉCUL et Olivier VALY.

La confiance que vous nous avez témoignée à cette occasion nous apporte la force nécessaire à l'exercice de nos responsabilités.

Dès le 28 mars, le nouveau Conseil municipal se réunissait pour procéder à l'élection de votre Maire, et c'est très naturellement Brigitte PISTRE, dotée d'une expérience déjà riche de 6 années de mandat, qui emportait le suffrage unanime des conseillers municipaux nouvellement élus.

Une fois notre Maire installée, votre Conseil municipal devait désigner quatre adjoints disposant des qualités requises pour mener à bien les actions nécessaires au maintien et au développement du dynamisme de notre village. Ont été élus à ces postes de responsabilité Fabien MASSON, Isabelle LAVIE, Xavier HEROIN et Alain GAUTHIER.



Le Maire et ses 4 adjoints, avec de gauche à droite :

**Fabien Masson (1^{er} adjoint), Isabelle Lavie (2^{ème} adjointe), Brigitte Pistre (Maire),
Xavier Héroin (3^{ème} adjoint) et Alain Gauthier (4^{ème} adjoint)**

Les délégations faites aux 4 adjoints sont les suivantes :

1^{er} adjoint – Fabien Masson : travaux et voirie

- Tous travaux et voirie, assainissements, espaces verts et patrimoine
- Encadrement des employés communaux (service technique)

2^{ème} adjoint – Isabelle Lavie : information et communication

- Bulletin municipal, site internet, plaquettes d'information, relations presse
- Ingénierie des projets

3^{ème} adjoint – Xavier Héroin : animations et développement touristique

- Organisation des fêtes et cérémonies
- Organisation des manifestations à caractère de développement touristique (randonnées, visites du patrimoine)
- Par ailleurs, Xavier Héroin est également délégué à la communauté de communes*.

4^{ème} adjoint – Alain Gauthier : solidarité et affaires sociales

- Coordination et communication avec les institutions à caractère social
- Représentation au CCAS (vice-Président)
- Gestion administrative des demandeurs de prestations

** Depuis cette année, les délégués à la Communauté de Communes sont d'office le Maire et le 1^{er} adjoint, sauf si il y a désistement, ce qui fut le cas à Frazé. On désigne alors comme délégué celui ou celle qui suit immédiatement « dans l'ordre du tableau » (maire puis 1^{er} adjoint, puis 2^{ème} adjoint, etc). Successivement, Fabien Masson et Isabelle Lavie ont décliné ce mandat de délégué à la CDC, qui a donc été proposé à Xavier Héroin, qui l'a accepté.*

Le travail de délégué à la CDC nécessite de se tenir informé des travaux des différentes commissions de la Communauté de Communes afin de faire des choix éclairés lors des délibérations du Conseil communautaire (voir notre encadré sur ce sujet). Ces commissions travaillent en amont des réunions du Conseil communautaire. Y siègent deux représentants par commune, choisis parmi les membres du Conseil municipal.

Par ailleurs, huit commissions communales spécifiques ont été créées dans différents domaines. Elles comportent certains des membres de l'équipe municipale en fonction de leurs compétences respectives :

- **Finances** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Isabelle Lavie, Xavier Héroin, Alain Gauthier
- **Travaux / voirie** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Fabrice Cuvier, Gérard Trécul, Olivier Valy
- **Information / communication** : Brigitte Pistre, Isabelle Lavie, Dominique Béquignon, Mireille Leroy, Bruno Thorignac
- **Animation / développement touristique** : Brigitte Pistre, Xavier Héroin, Maryse Allender, Murièle Giroux, Marion Lorient, Olivier Valy
- **Solidarité / affaires sociales** : Brigitte Pistre, Alain Gauthier, Maryse Allender, Dominique Béquignon, Murièle Giroux, Mireille Leroy
- **Hameaux / cadre de vie / environnement** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Mireille Leroy, Marion Lorient, Gérard Trécul, Olivier Valy
- **Eglise** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Xavier Héroin, Dominique Béquignon, Bernard Bertry, Fabrice Cuvier, Bruno Thorignac, Olivier Valy
- **Cimetière** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Isabelle Lavie, Xavier Héroin, Dominique Béquignon, Bernard Bertry, Mireille Leroy, Gérard Trécul

A noter : le Conseil municipal a décidé de donner la forme de deux **comités consultatifs** aux commissions « église » et « hameaux / cadre de vie / environnement » afin de permettre à tous ceux de notre communauté qui souhaitent être porteurs d'idées de participer aux débats.

Nous sommes donc depuis le 28 mars déjà dans l'action et les idées foisonnent pour, nous l'espérons, le bonheur de vous tous. Le Quinze de Frazé poursuit son travail dans l'enthousiasme et vous renouvelle, à toutes et tous, ses plus vifs remerciements.

➤ **La représentation de Frazé hors commune**

Les élus de votre commune ne sont pas les seuls aux « manettes » de la vie publique locale. De nombreux autres acteurs interfèrent dans les choix déterminants pour la vie quotidienne. Ce sont les syndicats intercommunaux, dont le meilleur exemple à Frazé est le SIEFM qui gère le château d'eau et la distribution de l'eau à Frazé et à Mottereau, mais aussi le Pays Perche, le Parc naturel régional du Perche et bien sûr la Communauté de Communes du Perche Gouet.

Rapide coup d'œil sur ces structures dont vous entendez parler quelquefois dans la presse ou dans notre bulletin.

Les syndicats : ils regroupent plusieurs communes, et ont une mission bien définie : on a vu que le SIEFM gère l'eau de Frazé et Mottereau. Citons aussi le SMAR (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin versant du Loir), qui regroupe 94 communes (adhérentes à travers les communautés de communes) et qui a pour mission l'entretien des rivières, le Parc d'Activités du Perche Eurélien (PAPE), qui gère le développement économique de la zone de Luigny et dont les membres sont nommés par la communauté de communes, ou encore les syndicats de transports scolaires, qui organisent le ramassage scolaire de communes voisines, ...

Les communautés de communes : elles ont pour mission de développer des synergies entre communes et de mener à bien des projets d'envergure trop importante pour être le fait d'une commune isolée. Leur périmètre est bien défini, et leurs « compétences » également. Une compétence de la communauté de communes définit le champ d'intervention dans lequel elle peut exercer en lieu et place des communes membres ; on parle de compétence transférée.

Notre communauté de communes est celle du Perche Gouet. 16 communes en sont membres. L'organe délibérant de la CDC (l'équivalent du Conseil municipal) est le Conseil communautaire, où siègent 41 élus : 8 pour Brou, 3 pour les 3 communes de plus de 1000 habitants (La Bazouche-Gouet, Yèvres et Unverre) et 2 pour les 12 autres communes, dont Frazé.



Le Président de la CDC du Perche-Gouet est François Malzert.

La CDC du Perche-Gouet est organisée en 7 commissions, dont l'animation est confiée à 7 vice-présidents, et dans lesquelles siègent des élus des conseils municipaux (2 élus par commune). Ces commissions sont représentatives des compétences transférées :

- Enfance, Petite Enfance, Jeunesse
- Finances et Budget
- Développement Économique
- Affaires Scolaires
- Bâtiments et Travaux
- Culture, Tourisme, Communication
- Aménagement de l'Espace et du Cadre de Vie, Environnement, Développement durable

Chaque commission se réunit régulièrement pour travailler sur les dossiers de sa compétence et ainsi préparer les conseils communautaires en apportant les informations nécessaires aux délibérations et décisions qui y seront prises.

Les réunions du Conseil communautaire sont publiques, comme celles du Conseil municipal. N'hésitez pas à venir y assister, cela permet de mieux comprendre la vie citoyenne !



Le Pays Perche d'Eure-et-Loir ou SIAP : le Pays du Perche d'Eure-et-Loir, ou Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche d'Eure-et-Loir, est une structure intercommunale très large, puisqu'elle compte 74 communes. Jean-Pierre Jallot en est le Président. Les principales missions du Pays, qui vient en appui des projets communaux ou intercommunaux, sont le développement du tourisme (par exemple la mise en place des itinéraires à vélo), l'économie, l'emploi et aussi l'animation du territoire en matière de santé.

Le Pays, dans ces différents domaines, aide les porteurs de projets dans leur recherche de financements et dans le montage des dossiers. Il conduit aussi directement des actions d'aménagement du territoire, comme ces panneaux qui guident les touristes ou cyclistes sur nos routes percheronnes. Mais c'est aussi un accompagnement direct aux professionnels (artisans, commerçants) ou aux particuliers qui peut être proposé dès lors que le projet répond aux critères des aides du Pays. Deux élus de Frazé peuvent siéger au Pays (un titulaire et un suppléant).



Le Parc naturel régional du Perche : que serait le Perche sans le Parc, entend-on souvent ? Il est vrai que le Perche est un territoire difficile à identifier car ses frontières sont floues et de nombreux acteurs se réclament « du Perche » pour bénéficier de son image porteuse.

Le Parc sert ainsi souvent de structure identitaire pour définir le Perche. Il comprend 126 communes, s'étend sur deux départements, l'Orne et l'Eure-et-Loir, et deux régions, le Centre et la Basse-Normandie. Frazé est une des 126 communes membres du Parc.

Rappelons qu'un parc régional n'a pas pour mission de réglementer, mais de proposer, d'inciter, de conseiller l'ensemble des acteurs du territoire qui y est rattaché. Ses missions principales sont la protection du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil et l'information, ainsi que la conduite de projets innovants répondant à ses missions. C'est ainsi que, pour prendre quelques exemples, le Parc diffuse une information régulière sur le bâti percheron, recense les zones à caractère sensible en matière d'environnement, participe aux travaux des communes lors de la mise en place de leur document d'urbanisme, ...

Le siège du Parc est à Nocé, dans l'Orne, au sein du magnifique domaine du manoir de Courboyer (photo ci-contre) : une visite touristique s'impose !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Il existe bien d'autres structures dans lesquels il convient que Frazé soit représenté. Le tableau ci-dessous vous en propose les grandes lignes. N'hésitez pas à venir en mairie pour en connaître la liste complète.

Elus	Représentation à la CDC du Perche Gouet	Représentation dans les autres structures intercommunales
Brigitte Pistre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-Présidente commission culture-tourisme-communication ▪ Membre des 6 autres commissions ▪ Déléguée pour la CDC au SMAR ▪ Déléguée titulaire au PAPE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguée titulaire pour la commune de Frazé au Pays Perche ▪ Vice-Présidente du Parc naturel régional du Perche - déléguée pour la CDC
Fabien Masson	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la commission développement économique ▪ Délégué suppléant au PAPE ▪ Délégué suppléant au SMAR 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué titulaire au Syndicat intercommunal des eaux Frazé-Mottereau ▪ Délégué titulaire à l'Agence Technique Départementale ▪ Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
Isabelle Lavie		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguée titulaire pour la commune de Frazé au Parc naturel régional du Perche
Xavier Héroin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué pour la commune de Frazé ▪ Membre des commissions finances-budget, et culture-tourisme-communication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué suppléant pour la commune de Frazé au Pays Perche ▪ Délégué suppléant pour la commune de Frazé au Parc naturel régional du Perche
Alain Gauthier		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué titulaire au Syndicat intercommunal de transport scolaire du secteur de Brou ▪ Délégué titulaire défense ▪ Délégué titulaire à l'Aide à Domicile en Milieu Rural ▪ Délégué titulaire CNAS
Maryse Allender	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la commission petite enfance-jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguée titulaire à l'Aide à Domicile en Milieu Rural ▪ Déléguée suppléante à l'Union des associations
Dominique Béquignon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguée titulaire à la commission des impôts directs 	
Bernard Bertry		
Fabrice Cuvier		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Energie ▪ Délégué suppléant au Syndicat intercommunal de transport scolaire du secteur de Brou ▪ Délégué suppléant au Syndicat intercommunal des eaux Frazé-Mottereau
Murièle Giroux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la commission affaires scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguée de Frazé aux affaires scolaires de Chassant ▪ Déléguée titulaire au Syndicat intercommunal de transport scolaire du secteur de Brou ▪ Déléguée titulaire à l'Union des associations
Mireille Leroy		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
Marion Lorient		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguée suppléante à l'Aide à Domicile en Milieu Rural
Bruno Thorignac	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué suppléant à la commission des impôts directs 	
Gérard Trécul	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la commission aménagement de l'espace, cadre de vie, environnement, développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué titulaire au Syndicat intercommunal des eaux Frazé-Mottereau – Président de ce syndicat ▪ Délégué suppléant au Syndicat intercommunal de transport scolaire du secteur de Brou
Olivier Valy	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la commission bâtiments et travaux ▪ Délégué titulaire à la commission accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie ▪ Délégué suppléant à l'Agence Technique Départementale

➤ Les budgets 2014 : une gestion équilibrée permettant d'envisager sereinement l'avenir

Rappel: pour chacun des 3 budgets (budget communal, budget « service public d'assainissement », budget « commerces/hébergement »), il faut clôturer l'exercice en votant le compte administratif (CA) de l'année qui vient de s'écouler. Chaque CA doit être concordant avec les chiffres de la trésorerie, qui valide les comptes des communes.

Le compte administratif 2013 de Frazé, adopté par le Conseil municipal le 14 mars 2014, s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : Recettes : 859 367,95 € Dépenses : 387 035,87 € Soit un excédent de 472 332,08 €	Section investissement : Recettes : 297 858,68 € Dépenses : 256 655,71 € Soit un excédent de 41 202,97 €
---	---

A donc été approuvé un **excédent total de 513 535,05 €**, qui vient alimenter le budget communal 2014.

Par ailleurs, pour construire le budget prévisionnel 2014, nous avons voté les taux d'imposition. **A l'unanimité, il a été décidé de reconduire les taux de 2013, à savoir :**

- taxe d'habitation : 8,34 %,
- taxe foncière (bâti) : 12,46 %,
- taxe foncière (non bâti) : 28,04 %.

➤ Les budgets prévisionnels (BP)

Rappelons que pour chaque BP (principal ou annexe), les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer dans chaque section (fonctionnement et investissement). Pour 2014, ont été votés :

- Le budget primitif communal :
Section investissement : 357 916 € (en recettes et en dépenses)
Section de fonctionnement : 849 348 € (en recettes et en dépenses)
- Le budget annexe « Service public d'assainissement » :
Section investissement : 32 170 € (en recettes et en dépenses)
Section de fonctionnement : 36 915 € (en recettes et en dépenses)
- Le budget annexe « Commerces et Hébergement » :
Section investissement : 176 949 € (en recettes et en dépenses)
Section de fonctionnement : 18 832 € (en recettes et en dépenses)



Rappelons que les recettes de la section de **fonctionnement** proviennent d'une part des excédents de fonctionnement des années précédentes, auxquels s'ajoutent les sommes perçues au titre des impôts directs, d'une dotation forfaitaire de l'Etat et des recettes liées à l'activité économique sur le territoire (via une indemnité de compensation versée par la communauté de communes qui perçoit les impôts des entreprises situées sur notre territoire).

Le budget **investissement** est alimenté par des aides financières : subventions, fonds de péréquation, FCTVA, FDAIC (fonds départemental d'aide aux communes), versées au vu de la réalisation de certains aménagements ou équipements.

➤ Les subventions

Lors de ses réunions des 14 mars et 25 avril 2014, le Conseil municipal a examiné différentes demandes de subvention. Après délibération, il a décidé d'allouer à chaque association frazéenne une subvention de 350 €, et d'aider différentes associations locales d'intérêt général. L'ensemble de ces subventions est récapitulé dans le tableau suivant :

Comité des Fêtes de Frazé	350 €
La Gaule Frazéenne (pêche)	350 €
Le Trait d'Union de Frazé	350 €
Amicale des Anciens Elèves de Frazé	350 €
Coopérative scolaire de Chassant (21 élèves de Frazé scolarisés à Chassant ; 320 € pour le voyage scolaire et 210 € pour des jouets de Noël)	530 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	300 €
APEA (Association des Parents d'Elèves et Amis) Frazé – Chassant - La Croix-du-Perche	150 €
Restos du Coeur	150 €
Les Aires du Perche	100 €
Comice Agricole	100 €
Maison Familiale et Rurale de Beaumont-les-Autels	50 €
LECAP	50 €
VMEH de Brou (visiteurs hospitaliers)	50 €
Prévention Routière	50 €

Les travaux réalisés ou en cours

Depuis 3 mois, les différentes commissions communales se sont réunies afin de prendre connaissance des dossiers en cours et de se mettre au travail. Si l'église fait partie des principaux chantiers à venir, la gestion courante de la commune (voirie, espaces verts, bâtiments), l'information (site internet, bulletin municipal), l'animation (organisation des festivités du 14 juillet et des Journées du Patrimoine) et l'action sociale (banquet des aînés, colis de fin d'année, aide aux personnes en difficulté) font partie du quotidien des élus. Sans oublier la prise de contact avec les multiples instances extérieures détaillées précédemment...

Passée cette « période d'essai », vos élus sont à présent en mesure d'exercer pleinement les missions que vous leur avez confiées. Des informations plus détaillées sur les travaux en cours vous seront présentées dans la prochaine édition.

L'entretien des cours d'eau, vallées et fossés

Selon le Code de l'Environnement(Art. L215-14) « *le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique* ». Il s'agit de :

- l'enlèvement des déchets, débris et dépôts flottants ou non,
- du débroussaillage raisonnable des berges (élagage et recépage de la végétation sans dessoucher),
- la taille des arbres sur berge,
- la coupe de la végétation aquatique en excès (le faucardage « à blanc » est interdit, il ne faut couper que sur la moitié de la largeur du cours d'eau au maximum),
- l'aménagement des berges pour éviter qu'elles ne s'écroulent : favoriser les techniques végétales (tressage des branches, fascinage, épis, talutage en pente douce et végétalisation, ...).

Nous demandons donc aux propriétaires riverains de procéder au nettoyage des cours d'eau, vallées et fossés afin de permettre une bonne continuité d'écoulement des eaux et ainsi limiter les risques d'inondation.

L'entretien des haies, bosquets, lisières de bois

Les propriétaires des bois, bosquets et des haies sont tenus d'entretenir leurs plantations de manière à ce que celles-ci, en se développant, ne viennent empiéter sur la propriété privée du voisin. L'article 673 du Code Civil indique que si les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux avancent sur la propriété du voisin, ce dernier peut contraindre le propriétaire des arbres à les couper. En ce qui concerne « *les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative* ».

Un élagage et un entretien réguliers doivent permettre d'éviter tout empiètement des branches ou racines de la haie sur l'emprise des voies publiques et chemins ruraux afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage ainsi que la conservation des chemins. Cette opération constitue une charge d'entretien obligatoire pour les propriétaires riverains des voies (article d163-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Nous demandons donc aux propriétaires riverains des haies, bosquets et bois en limite de propriété de procéder à l'élagage de leurs arbres pour des raisons de sécurité mais aussi pour ne pas porter préjudice à leur voisinage.

Les services techniques de la mairie n'ont pas l'obligation d'entretenir les haies, lisières de bois, les vallées et fossés en lieu et place des propriétaires en mettant ainsi le coût à la charge de tous.

Station d'épuration : lors d'une visite de l'atelier technique et de la station d'épuration le 26 avril, les élus ont été stupéfaits de voir que des déchets en tous genres perturbent le bon fonctionnement de la station d'épuration (photo ci-contre : dégrillage à l'arrivée des eaux usées). Merci de ne plus jeter vos lingettes et autres déchets indésirables dans les toilettes !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

SIEFM : une équipe renouvelée



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Suite aux élections municipales, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Frazé-Mottereau (SIEFM) a lui aussi renouvelé son bureau. La première séance du Conseil syndical a eu lieu le 3 avril 2014. Le début de cette réunion a été placé sous la présidence de Jean-Yves Populu, ancien Président, le temps que les nouveaux délégués procèdent aux élections. Ces délégués sont au nombre de six :

- trois représentants de Frazé : Fabien MASSON, Gérard TRÉCUL, Fabrice CUVIER
- trois représentants de Mottereau : Patrick MARTIN, François CHENEAU, Dany HOUVILLE.

A l'issue du vote, Gérard Trécul a été élu Président et François Chéneau a été élu Vice-Président.

CCAS : de nouveaux visages au service des Frazéens

Depuis le 11 avril 2014, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueille de nouveaux visages. Il est composé de :

- quatre délégués du Conseil municipal : Maryse ALLENDER, Dominique BEQUIGNON, Alain GAUTHIER, Mireille LEROY,
- quatre membres désignés par arrêté du Maire : Jeanine BROUARD, Joël DESTOUCHES, Monique DUCLOUX, Odile NORMAND.

Alain Gauthier a été réélu Vice-Président.

Le bureau du CCAS se compose donc de huit membres, sous l'autorité de Madame le Maire, Présidente de droit.

Petit rappel : bénéficiaires du repas des aînés et du colis de fin d'année

Lors de la première réunion du CCAS, le 11 avril 2014, il a été rappelé que les bénéficiaires du banquet et du colis de fin d'année sont les habitants de Frazé, âgés au minimum de 65 ans dans l'année, et répondant à un de ces deux critères :

- soit habitant Frazé en résidence principale (inscrits ou non sur les listes électorales),
- soit y ayant une résidence secondaire sous condition d'être inscrits sur les listes électorales, ce qui atteste de leur attache réelle avec la commune.

Les personnes inscrites sur les listes électorales de Frazé mais n'y résidant pas ne bénéficient donc pas du banquet et du colis, qu'elles perçoivent sûrement dans leur lieu de résidence effective.

Les personnes en maison de retraite recevront un colis de fêtes adapté à leur état de santé.

Retour sur le banquet des aînés

Comme chaque année à l'issue de la cérémonie de commémoration de l'Armistice, le CCAS a organisé son traditionnel banquet annuel des aînés le jeudi 8 mai 2014 à 12 h 30.

Bonne humeur et convivialité, autour d'une table de fête, 80 convives ont répondu à l'invitation de la municipalité et ont pu profiter de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse. Ce fut l'occasion pour des personnes parfois isolées ou sortant peu de retrouver des connaissances.



Ce repas était préparé par Franck et Sandrine Kozohorsky, gérants du restaurant « O Bon'Heure », avec au menu : salade gourmande, poulet à l'estragon sauce morilles et ses légumes, croquant de salade, trio de fromages, entremets poire/chocolat. Il a été servi avec l'aide des membres du CCAS.

Les quatre nouveaux aînés présents (65 ans dans l'année en cours) Martine Provost, Jean-Louis Allender, Jean-Pierre Lottin et Antoine Pistre, ainsi que les doyens de l'assemblée Monsieur Marcel Carré et Madame Geneviève Guérin ont été mis à l'honneur.

Toutes ces personnes ont reçu de la part de la municipalité un

cadeau souvenir : une corbeille composée de produits du Perche fournie par notre épicerie « O Bon'Heure ».

Les élus et les membres du CCAS ont tout mis en œuvre pour la réussite de cette manifestation. Brigitte Pistre a tenu à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes.

La désertification médicale : une problématique de proximité qui dépasse le champ de compétences communal

Madame le Maire a reçu un courrier cosigné par quelques habitants de Frazé qui s'inquiètent de la désertification médicale dans notre département. Il s'agit d'un problème récurrent. C'est une situation complexe et préoccupante, pas seulement en Eure-et-Loir, mais en particulier dans les secteurs ruraux.

Cette question n'est pas de la compétence des petites communes comme la nôtre. Néanmoins, tous les élus sont préoccupés par cette désertification médicale et font en sorte de chercher les solutions pour attirer en campagne des médecins plus nombreux. Espérons que prochainement une maison médicale ouvrira ses portes à proximité de Frazé.

Des Frazéens à la Une : Sandrine et Franck Kozohorsky



Sandrine et Franck KOSOHOORSKY et leurs trois enfants font désormais partie de notre village.

En charge du développement du commerce de proximité, du bar-restaurant et des chambres d'hôtes, ils se sont mis immédiatement à la tâche pour donner un nouvel élan à l'animation de notre cité.

Motivés et enthousiastes, ils nous délivrent mets et produits du terroir qui déjà ravissent nos palais.

La baguette du village est arrivée : la « Frazéenne ».

Les viennoiseries, les fruits et légumes frais, les produits de première nécessité vous conduisent à des visites de plus en plus fréquentes, sources de rencontres qui animent le cœur du village.

On en profite pour se retrouver, débattre, rire autour d'un verre, d'un déjeuner, d'un dîner dans une convivialité retrouvée qui attire touristes et sportifs, le tout à des prix très raisonnables.

Ça bouge dans Frazé !

Nous ne pouvons que souhaiter bienvenue et réussite
O BON'HEURE !

Ci-contre : Sandrine et Franck ont accueilli Stéphane Bern, venu en voisin et ami découvrir les produits du terroir de l'épicerie.

Événements communaux et associatifs du premier semestre 2014

La 6^{ème} édition de la brocante s'est tenue le dimanche 11 mai. Cette année, malheureusement, la météo fut très capricieuse entraînant désistements et capitulations. Les visiteurs furent moins nombreux, cependant les 22 exposants courageux et téméraires, qui s'étaient regroupés sur la place, ont réalisé, semble-t-il, de bonnes « affaires ». De leur côté, les organisateurs et les bénévoles, bravant la pluie et le vent pour cuire crêpes, frites et saucisses, n'ont pas pour autant perdu leur bonne humeur et leur énergie, malgré les conséquences. En effet, ayant servi moins de repas et moins de rafraîchissements, le bénéfice de cette journée reste maigre. Rappelons que le Comité des Fêtes compte beaucoup sur cette manifestation, la seule qui lui permet de fonctionner. Fort heureusement, la bonne gestion de ses deniers lui permettra néanmoins d'organiser ses autres temps forts de l'année !



17 mai – pêche à la truite
autour du plan d'eau de la Cayenne
organisée par la Gaule Frazéenne



8 mai –
commémoration de l'Armistice
en présence des enfants de Frazé



18 mai – méchoui de l'Amicale
des Anciens Elèves de Frazé

Agenda 2014 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEURS
JUILLET	samedi 5 et dimanche 6 dimanche 13 à 12h30 dimanche 13 à 20h	100 km du Perche Repas champêtre suivi de jeux (16 h) Soirée pizzas et retransmission finale Coupe du Monde de football, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Municipalité / Comité des Fêtes Municipalité / Comité des Fêtes / Trait d'Union
SEPTEMBRE	samedi 20 et dimanche 21	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 25 à 20h	Loto	Amicale des Anciens Elèves
NOVEMBRE	mardi 11	Commémoration de l'Armistice	Municipalité
DECEMBRE	samedi 6 après-midi samedi 13 après-midi	Colis des aînés Noël des enfants	CCAS Comité des Fêtes

En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. **Veillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.**

Nous vous invitons également à **consulter régulièrement le site internet de la commune** (www.mairie-fraze.fr) afin de vous tenir informé des événements à venir, des dates et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

➤ **La fête du patrimoine : Frazé s'affiche, Frazé s'illumine, Frazé joue aux chevaliers !**

Cette année sera la 6^{ème} édition de notre rendez-vous annuel à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, événement national dont le thème cette année est « *patrimoine culturel, patrimoine naturel* ».

Depuis plusieurs mois ont lieu les réunions du comité d'organisation, composé des associations communales, des bénévoles, des élus et bien sûr de la famille propriétaire du château.

Nouveaux venus, les membres d'une association spécialisée dans la mise en place d'événements festifs liés au patrimoine, et dont le siège est en Région Parisienne mais qui compte dans ses rangs un jeune frazéen très motivé, et qui a réussi à communiquer son enthousiasme à ses amis. Il faut dire qu'une fois qu'on arrive à Frazé, on ne peut que se laisser séduire ! La contribution de cette association au nom évocateur (« *des Lieux et des Hommes* ») devrait donner à notre fête un caractère encore plus ... « chevaleresque » ! Ce sont en effet des spectacles équestres et des « duels » à l'escrime qui émailleront ces deux journées de fête.

Nourritures terrestres et intellectuelles seront proposées tout au long du week-end puisqu'un marché gourmand sera installé et que, comme chaque année, les propriétaires du château raconteront aux visiteurs l'histoire des lieux.

Le samedi soir nous sera donné à l'église un concert de haut niveau, offert par le Conseil général dans le cadre des Scènes Euréliennes, suivi d'une animation « son et lumières » avec feu d'artifice dans l'enceinte du château.

Le lendemain, le dimanche 21 septembre, la rituelle messe de la Saint-Hubert, en présence des sonneurs et de leurs chiens, sera célébrée dans l'église par le Père Henry. Puis nous partagerons le traditionnel repas du cochon grillé, dans les écuries du château. N'oubliez pas de réserver dès que possible, le nombre de places est toujours limité et il y a de plus en plus d'affluence chaque année !

Nous mesurons, à la mairie, le rayonnement que procure notre manifestation annuelle, aussi bien au niveau départemental que national et nous en sommes très fiers : Frazé porte haut les couleurs du patrimoine !

Comme chaque année les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à la mise en place et démontage de notre fête du patrimoine. Vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie pour de plus amples renseignements. Venez nombreux pour soutenir notre belle fête des Journées Européennes du Patrimoine !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer sur Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ou allez devenir majeur avant le 1^{er} mars 2015 ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour effectuer cette démarche citoyenne. Il vous suffit pour cela de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Etat civil

Naissance : Bastien LE BARS, le 31 janvier à Châteaudun
Tempérance GRONDIN, le 22 avril au Coudray
Zoély MASSON, le 2 mai au Coudray

Mariages : Céline BACHELET et Luc LECUYER, le 31 mai
Priscilla de BISSCHOP et Ludovic SAVIGNY, le 7 juin

Décès : M. Bernard DESTOUCHES, le 20 février à Nogent-le-Rotrou
Mme Thérèse DOUIN, le 18 mai au Coudray
Mme Odette PENOT, le 24 mai à Châteaudun



Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h
le mardi après-midi de 14h30 à 16h30
le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h
permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin
téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52
fax : 02.37.29.50.14
adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr
site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70
Fabien MASSON, 1^{er} adjoint : 06.26.63.60.03
Isabelle LAVIE, 2^{ème} adjointe : 06.20.35.38.90
Xavier HEROIN, 3^{ème} adjoint : 06.24.61.86.51
Alain GAUTHIER, 4^{ème} adjoint : 06.33.50.50.93

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 14 – juillet 2014
Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé
Rédaction : Brigitte Pistre, avec la participation de Dominique Béquignon, Xavier Héroin, Isabelle Lavie, Mireille Leroy, Fabien Masson, Bruno Thorignac, Gérard Trécul
Illustrations : Isabelle Lavie, Mireille Leroy
Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel
Impression : Florilège Graphique
Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux

à noter : Fête Nationale - 13 et 14 juillet 2014

- dimanche 13 juillet à 12h30 : **repas champêtre** à la salle des fêtes (pensez à vous inscrire), suivi de **jeux pour les enfants** à 16 heures sur le terrain de sport Gilbert Roger (derrière la salle des fêtes)
- à partir de 20 heures : **soirée pizzas et retransmission de la finale de la Coupe du Monde de football**, suivie de la **retraite aux flambeaux**, du **feu d'artifice** et du **bal**
- lundi 14 juillet à 11 heures : **dépôt de gerbe** au monument aux morts, suivi d'un **verre de l'amitié** servi à la mairie

